

Compte Rendu CAP Locale du 02/11/15

CAPL n°1 catégorie A

- Liste d'aptitude 2016 de B en A -

DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS CGT

Engagée depuis des années dans un processus de réduction du réseau, la DGFIP persiste et signe cette année. Ce sont plusieurs centaines de structures que la DG, avec l'aide de ses directions locales, avait en projet de fermer, poussée par une politique gouvernementale d'austérité visant à réduire à peau de chagrin le réseau DGFIP ...

Pourtant la CGT avec les agents de la DGFIP, les usagers, et les élus locaux ... ne l'a pas entendu ainsi.

A l'initiative des militants locaux parfois en intersyndicale, les actions se multiplient depuis parfois des mois, sur l'ensemble du territoire ...

Du Nord au Sud, d'Ouest en Est sans oublier le Centre et la Région Parisienne, les agents, les usagers et les élus ont, avec la CGT et ponctuellement d'autres organisations syndicales, organisé des actions, des mobilisations pour défendre les services publics de pleine compétence et de proximité !

De nombreuses luttes ont été engagées ! Elles ne sont pas encore toutes victorieuses, mais certaines ont été actées par l'Administration.

C'est notamment le cas dans notre département avec l'annonce du maintien de la Trésorerie de Duras au 01/01/2016. Engagée depuis des mois dans diverses actions pour contrarier les projets de restructurations de notre direction locale, la CGT Finances Publiques 47 s'en félicite !

Après le maintien de la Trésorerie de Penne d'Agenais, celui de la Trésorerie de Duras tombe à point nommé pour rappeler que tous ensemble, nous pouvons faire reculer les attaques mortifères contre l'avenir de notre réseau DGFIP.

Nous ne sommes pas dupes ! Le combat doit continuer plus loin pour une véritable inflexion des choix actuels à la DGFIP.

C'est en ce sens, que les organisations syndicales Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques et FO DGFIP appellent l'ensemble des agents des finances publiques à se mettre massivement en grève le 18 novembre prochain, pour manifester leur opposition aux mesures proposées et exiger : l'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations incessantes, une amélioration des conditions de travail et une vraie reconnaissance.*

Pour en venir à l'ordre du jour de la CAP locale de ce jour, nous sommes donc convoqués comme chaque année pour discuter des dossiers des agents postulant à la liste d'aptitude de B en A pour 2016.

Le nombre de postes offerts étant statutairement établi en fonction du recrutement global dans le corps, il y a tout lieu de craindre qu'il se limite à une peau de chagrin. Dans la droite ligne de la politique actuelle, le recrutement est guidé par la gestion de la pénurie au détriment de la qualité du service public et des conditions de travail et de vie des agents.

Au final, si on ne connaît même pas le nombre de potentialités offert à notre département, on imagine facilement qu'il sera encore plus famélique que les années précédentes, voire proche ... du zéro absolu ! Sur la durée, on peut constater que cela conduit à décourager d'avance toute candidature puisque seulement 8 contrôleurs se sont portés candidats pour la liste d'aptitude cette année dans notre département pour 109 remplissant les conditions.

C'est donc avec d'autant plus de force que la CGT Finances Publiques dénonce cette voie de promotion trop accrochée au mérite, voire au clientélisme et revendique que le concours soit la voie de recrutement privilégiée car il reste le seul rempart possible contre l'arbitraire.

Dans le même temps, la CGT demande le remplacement de la liste d'aptitude actuelle par la tenue d'un réel examen professionnel, adapté à la réalité des fonctions exercées, permettant une reconnaissance des qualifications et des expériences acquises des agent-es durant leur carrière professionnelle. Il constituerait ainsi une perspective d'évolution pour les agents qui, pour de multiples raisons, ne peuvent pas parvenir à une promotion par concours.

En attendant la mise en place de cet examen professionnel, la CGT dénonce l'opacité de l'établissement de la liste d'aptitude. Elle exige des critères précis qui permettraient aux agent-es d'évaluer leurs chances réelles de promotion.

La CGT revendique que dès la consultation des CAPL un rapport d'aptitude soit établi et communiqué aux élu-es pour tous les candidat-es quelque soit leur proposition de classement et non pour les seuls candidats classés « excellent ».

Par ailleurs, la CGT demande également l'abandon du système des potentialités qui, lors des CAPL comme des CAPN et sous couvert d'un soit disant « dialogue social », tente de limiter la défense des dossiers des agents postulants à la liste d'aptitude.

Enfin, nous réitérons une nouvelle fois notre demande de véritable formation initiale pour les promu-es par liste d'aptitude. La CGT revendique une formation de haut niveau, quelles que soient les modalités d'accès à la catégorie A car il faut que ces nouveaux inspecteurs soient réellement en capacité d'exercer leurs missions.

* Du fait du décalage dans le temps entre la CAPL et son compte rendu, les événements tragiques survenus à Paris ont conduit les organisations syndicales organisatrices à annuler les actions prévues pour le 18/11.

La présidente de la CAP, Mme Sire n'a pas souhaité commenter les éléments de contexte politique contenus dans les différentes déclarations. Elle est juste revenue sur le sujet de l'ordre du jour de la CAPL.

Elle a rappelé les étapes qui ont conduit à la sélection pour cette liste d'aptitude. Une réunion d'information ouverte à tous les candidats potentiels a permis de présenter aux agents les modalités de la liste d'aptitude. Par la suite, tous les chefs de services concernés ainsi que la direction se sont réunis pour discuter de chaque candidature. Enfin, M. Guyot et Mme Sire ont reçu tous les candidats à la liste d'aptitude de B en A.

Mme Sire indique que le Directeur a examiné l'ensemble des candidatures en partant de zéro et donc sans tenir compte des classements précédents.

Les critères qui ont été pris en compte par la Direction pour faire sa sélection sont : le parcours professionnel de l'agent, les expériences d'encadrement, la mobilité géographique et fonctionnelle, le passage de concours et examen, les expériences de formateur.

La Direction rappelle que pour la LA 2015 :

- 119 contrôleurs étaient éligibles à la LA,
- 13 contrôleurs se sont portés candidats
- 2 contrôleurs ont été classés « excellent » mais aucun n'est passé inspecteur via la LA

D'après les statistiques nationales, les candidats promus sont en majorité Contrôleur principal entre le 7ème et le 11ème échelon et ont entre 45 et 60 ans.

RAPPELS POUR LA LISTE D'APTITUDE 2016

➡ Les règles :

Les conditions requises pour être candidat au grade d'inspecteur des finances publiques sont :

- être fonctionnaire de la catégorie B de la DGFIP
- justifier de 15 ans de services publics dont 8 ans de service effectif dans un corps classé en catégorie B au 01/01/2016.

➡ En Lot et Garonne ...

- 109 contrôleurs répondent aux conditions pour figurer dans la plage d'appel statutaire.
- 8 contrôleurs sont candidats
- 1 potentialité pour la CAPN

A l'issue de la CAPL, le Directeur propose le classement suivant :

- 2 contrôleurs sont proposés « excellents » : *

.....
.....

** les noms ne peuvent apparaître sur le site sous peine de sanctions : vous pouvez les avoir sur le format papier distribué par les militants CGT ou sur ULYSSE.*

- Les autres postulants sont classés dans la catégorie « très bon ».

Les principaux reproches qui ont été faits aux candidats non classés excellents sont : manque d'expérience d'encadrement, manque de hauteur de vue sur leur métier, n'a pas pris conscience de la mobilité fonctionnelle (n'a pas pris conscience de l'éventail des fonctions possibles d'un inspecteur), n'a pas pris conscience de la mobilité géographique, ne s'est pas présenté aux concours/examen cette année, on ne constate pas assez de progression dans les notations.

La CGT a relevé plusieurs incohérences dans le discours de la Direction. Notamment la Direction demande aux agents d'avoir une expérience d'encadrement alors même qu'elle nous dit par ailleurs que la plupart des postes d'inspecteurs se trouvent en contrôle et en direction, deux services où un inspecteur ne fait pas d'encadrement.

Autre incohérence : la direction incite les candidats à se présenter au concours interne ou à l'examen professionnel, ce qui occulte totalement l'aptitude à l'encadrement tant vantée dans les critères de sélection pour la LA.

VOTE:

Pour :

Administration + FO

Contre :

CGT + Solidaires

Explications sur le vote des élus CGT :

Il est bien évident que les votes de la CGT ne peut se manifester contre le choix et la qualité des agents sélectionnés. Cependant, elle refuse de cautionner le système actuel de la liste d'aptitude et limite son rôle à la défense des candidats sans les opposer entre eux. Elle a réitéré qu'elle est fondamentalement opposée au système de sélection par liste d'aptitude, issu de critères subjectifs de la notation sur la manière de servir et que seules les conditions d'accès par concours et examens professionnels revêtent un caractère plus égalitaire.

Les élus CGT en CAP locale catégorie A

Christian BARON – Béatrice GRIMAL



Solidaire, pas solitaire ... J'adhère à la CGT !

Nom prénom :

Adresse administrative :

Grade :

Echelon/Indice :

Mel :

Temps partiel :

Date:.....

Signature,

A renvoyer à : Case CGT DDFIP AGEN

